Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

Laval, le - 8 AVR. 2015

COMITÉ DE SUIVI DE LA REALISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2015

M. Philippe VIGNES, préfet de la Mayenne, a présidé le vendredi 27 février 2015 la cinquième réunion du comité de suivi pour la réalisation de la LGV – BPL, créé par arrêté du 22 juin 2012.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

- **M. Olivier Richefou,** président du conseil général de la Mayenne,
- **M. Michel Perrier**, conseiller régional des Pays de la Loire,
- **M. Christian Lefort,** maire d'Argentré,
- **M. Philippe Sauvage**, adjoint au maire de Bazougers,
- **Mme Céline Hémon,** maire de Beaulieu-sur-Oudon,
- **M. Gérard Morin,** adjoint au maire de Bonchamp-lès-Laval,
- **M. Denis Mouchel**, maire de Changé,
- **M. Jean-Luc Landelle**, maire de Chéméré-le-Roi,
- **M. Paul Lambert,** maire de La Cropte,
- **M. Christian Persin,** directeur de l'urbanisme, mairie de Laval,
- **M. Jean-Michel Macra**, DGA développement urbain, mairie de Laval,
- **M. Christian Griveau,** adjoint au maire de Loiron,
- **M. Dominique Angot,** adjoint au maire de Louverné,
- **Mme Christine Dubois,** maire de Louvigné,
- **M. Louis Guerot,** adjoint au maire de Ruillé-le-Gravelais,
- **M. Yannick Borde,** maire de Saint-Berthevin,
- **M. Denis Salmon Foucher,** adjoint au maire de Saint-Berthevin,
- **M. Louis Michel,** adjoint au maire de Saint-Cyr-le-Gravelais,
- **M. Bernard Boizard,** maire de Saint-Denis-du-Maine,
- **M. Michel Foret**, maire de Soulgé-sur-Ouette,

- **M. Luc Rebillard**, président du syndicat de la propriété privée rurale,
- **M. Fabrice Eymon,** représentant la fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT),

- **M. Stéphane Thireau,** président de l'association des expropriés (ADE) du TGV,
- **Mme Marie-Cécile Clavreul**, juriste pour l'association des expropriés du TGV,
- **M. Etienne Brehaut**, vice-président du comité départemental de la randonnée pédestre,
- **M. Jacques Courtin,** responsable études et actions territoriales à la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne (CCI),
- **M. Marc Rocher,** représentant le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Mayenne,
- **Mme Florence Desillière,** présidente de la chambre d'agriculture de la Mayenne,

- **M. Patrick Leweurs,** directeur de projet– SNCF Réseau,
- **M. Laurent Desvignes**, adjoint au directeur de projet – SNCF Réseau,
- **M. Franck Bonhomme,** chargé de projet – SNCF Réseau,
- **M. Loïc Dorbec**, directeur opérationnel de 'Eiffage Rail Express'- (ERE),
- **M. Christian de Firmas,** directeur développement durable et concertation - ERE,
- **M. Xavier Bonneau**, responsable foncier - ERE,
- **M. Vincent Pereira,** responsable environnement – ERE,
- **M. Michel Oléo,** directeur de projet - CLERE (groupement concepteur - constructeur),
- **M. Olivier Rossa**, directeur opérationnel plateforme – CLERE,
- **M. Florent Janssen,** chef de section ouest – CLERE,
- **M. Sébastien Grange**, chef de section est– CLERE,

- **Mme Sophie Bonnière,** directrice générale adjointe, chargée des routes et des bâtiments au conseil général de la Mayenne,
- **M. Denis Charon,** directeur-adjoint - direction des routes et des bâtiments au conseil général de la Mayenne,
- **M. Jean-Marie Chatel**, chargé de mission aménagement et environnement au conseil général de la Mayenne,
- **Mme Maud Fréard,** chargée de mission aménagement foncier et agriculture, direction de l'économie et du développement local au conseil général de la Mayenne,
- **M. Alain Priol,** directeur départemental des territoires (DDT),
- **Mme Christine Cadillon,** chef de service eau et biodiversité - DDT,
- **M. Vincent Charvet,** responsable d'opérations ferroviaires – DREAL Bretagne,
- **Mme Pascale Legendre**, secrétaire générale de la préfecture,
- **M. Eric Gervais**, directeur de la réglementation et des libertés publiques – préfecture,
- **Mme Pascale Goulard,** chef du bureau des procédures environnementales et foncières - préfecture,
- **Mme Laure Martineau,** bureau des procédures environnementales et foncières – préfecture.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

- **M. Marc Legrand,** président d' Eiffage Rail Express,
- **M. François Zochetto**, sénateur-maire de Laval,
- **M. Franck Legeay,** maire de La-Bazouge-de-Chéméré,
- **M. Emmanuel Mersch,** maire de Ballée,
- **Mme Nicole Bouillon**, maire du Genest-Saint-Isle,
- **M. Louis Véron**, maire de Montjean,
- **M. Roland Foucault,** maire de Préaux,

- **Mme Marie-Christine Morice,** maire d'Etrelles, présidente de l'association des communes traversées par la LGV,
- **M. Gilles de Saint-Luc,** centre régional de la propriété forestière,
- **M. Louis Celier,** président de l'association « Alternatives aux nouvelles lignes – TGV-Ouest » ALTO,
- **M. Jean Poirier**, président de la fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- **M. Yves Moulière,** président de la fédération des chasseurs de la Mayenne,
- **M. Jean Degand**, administrateur de Mayenne Nature Environnement,
- **Mme Sylvie Guimera**, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire – division intermodalité.

*
* *

Le préfet ouvre la séance et remercie tous les membres de leur présence. Il rappelle que le comité de suivi inter-régional a eu lieu le 11 février dernier à Rennes et qu'il y a relayé les préoccupations mayennaises, à savoir : l'emploi, la sous-traitance, le volet paysager, le remembrement et les travaux connexes et la question des délaissés. Il annonce un comité spécifique à l'emploi qui se tiendra prochainement et une réunion environnementale fixée au 14 avril prochain. Il propose ensuite de commencer l'ordre du jour.

M. Leweurs introduit son propos en expliquant le changement de dénomination de Réseau Ferré de France (RFF) en SNCF Réseau depuis le 1er janvier 2015. Le gouvernement a décidé en 2014 (loi du 4 août) une réforme du système ferroviaire, avec SNCF Réseau qui prend la totale compétence du réseau ferroviaire national. Il y a deux autres entités : SNCF Mobilité qui est le transporteur et l'établissement SNCF de tête qui reprend l'ensemble du contrôle et du pilotage stratégique du groupe ferroviaire public. Il précise que ce changement n'a aucune incidence sur le contrat de partenariat avec Eiffage Rail Express signé en 2011 qui court jusqu'en 2036.

Le total des travaux LGV sous périmètre SNCF Réseau représente un coût de 600 millions d'euros tout compris. Pour ces travaux, des opérations « coups de poing » sont programmées certains week-ends de 2015, pour des poses d'aiguillages notamment.

MM. Leweurs et Desvignes présentent et commentent leur diaporama. Les 8 jonctions de la LGV au réseau ferré national seront terminées fin 2015, le raccordement du poste de commandement à distance de Rennes est en cours et sera opérationnel mi-2016 avant les essais.

M. le préfet remercie. En l'absence de question sur les points abordés, il demande à M. Priol l'avancement des procédures. M. Priol indique que ce point est abordé dans la présentation d'Eiffage.

M. Dorbec prend la parole et tient tout d'abord à excuser M. Legrand. Le diaporama est présenté et commenté. Il précise que l'objectif est la réception des ouvrages à la fin de l'été 2015. Sur les compensations environnementales, M. Dorbec relève que la dette écologique est apurée. M. Priol confirme le partenariat avec ERE et l'absence de difficultés sur la partie compensatoire que ce soit pour les zones humides ou les boisements. Sur les zones humides, l'objectif recherché a été de minorer l'impact sur la terre agricole ; les procédures sont bien abouties. Mme Cadillon précise qu'il y a deux dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en cours pour lesquels il n'y a pas de difficulté.

Le préfet interroge sur les espèces protégées. M. Priol répond que cela fait l'objet d'un arrêté dont les prescriptions sont contrôlées et bien respectées. M. le préfet interroge sur la mise

en œuvre des mesures de compensation écologique. Mme Cadillon indique que tous les travaux de déboisement ont été contrôlés, il n'y a eu aucun problème.

Le préfet poursuit en s'informant sur la maîtrise foncière pour les travaux connexes et la gestion des sites. M. Priol expose que l'aménagement foncier relève d'une procédure menée par le Conseil Général (commissions intercommunales d'aménagement foncier puis commission départementale d'aménagement foncier). Des échanges vont avoir lieu la semaine prochaine quant à la nature de la mise en œuvre et les techniques utilisées sur le terrain (talus).

Concernant l'aménagement foncier, M. Thireau déplore que, contrairement aux autres départements concernés, la Mayenne ne soit pas plus souple sur les dates de travaux. Il expose que pour le talutage des haies, la terre arable nécessaire est prélevée sur les terres des exploitants (de 5 à 6 cm) formant ainsi des cuvettes. M. Priol assure que les dates sont liées aux espèces et à la prise en compte des situations réelles.

Le préfet admet qu'il n'avait pas perçu le problème de la reconstitution de talus avec la terre arable. Mme Cadillon indique qu'il y a d'ores et déjà un rendez-vous fixé pour discuter de ce problème. Dans le cadre de l'aménagement foncier, un état des lieux a été réalisé. Elle insiste sur le rôle hydraulique du talus en Mayenne et donc l'importance de la manière dont ceux-ci sont reconstitués.

A l'intervention de M. Boizard, Mme Cadillon répond que les travaux mécaniques sont plus coûteux. M. Boizard relève que la fertilité devient moindre près de la haie. Le préfet souligne que la qualité de l'eau est une donnée qu'on ne peut pas négliger. M. Dorbec signale que les excédents de terre végétale issue du chantier de la LGV (emprise travaux ERE) sont mis à disposition des travaux connexes sous convention, dans le cadre de l'aménagement foncier (32 000 m^3).

Le président du conseil général aborde la question de la disparition de certains bornages qu'il faudra rétablir de façon définitive à l'issue de l'aménagement foncier. M. Dorbec indique que le bornage de l'emprise définitive de la LGV (domaine public ferroviaire) sera réalisé quand SNCF Réseaux l'aura validé sur proposition d'ERE, cette validation devant contractuellement intervenir en 2019. Pour le bornage consécutif à l'aménagement foncier, cela est sous maîtrise d'ouvrage du conseil général et a été réalisé. Il défend le principe de destructeur-payeur si par mégarde des bornages disparaissent. Le président du conseil général abonde en indiquant qu'il revient à chaque commune de se retourner contre le responsable pour prendre en charge les frais. Le préfet et M. Dorbec valident qu'ERE n'a pas vocation à remplacer tous les bornages qui viendraient à disparaître. M. Boizard souligne la difficulté d'identifier le responsable et demande s'il peut être envisagé un bornage définitif à la fin de l'aménagement foncier, à la charge d'ERE. Le préfet rétorque que cela supposerait un recensement des bornes manquantes pour le compléter. M. Dorbec admet que pour certains chantiers, un bornage provisoire avec des piquets avait précédé le bornage définitif à la fin des travaux connexes mais ce n'est pas ce qui a été retenu pour la LGV-BPL. Par contre, ERE peut y réfléchir à condition que le nombre de bornes à repositionner ne soit pas trop important. ERE ne signera pas un blanc seing.

M. Griveau indique que la commune de Loiron révise son PLU pour accueillir de nouvelles entreprises et souhaiterait que les tronçons libérés de l'emprise puissent être redistribués plus rapidement. M. Dorbec rappelle que le contrat prévoit cette action en 2019 mais qu'une réflexion est en cours pour l'anticiper, soit par une mise à disposition des terrains soit par une vente. Il demande aux élus d'informer ERE de leurs éventuels souhaits/positions/informations sur ces terrains.

M. Thireau revient sur les problèmes hydrauliques et l'inondation de certaines parcelles dus à l'absence de fossés à certains endroits. Si les parcelles sont inondées en fin d'hiver, les cultures ne seront pas possibles. Il observe qu'une réclamation sur trois concerne l'hydraulique.

Le préfet retient que le drainage assuré par les fossés n'est pas présent sur tout le linéaire de la ligne. M. Dorbec indique que cette thématique va être abordée par M. Rossa.

Le préfet questionne sur la révision des plans d'épandage générée par l'aménagement foncier et qui est confiée à la chambre d'agriculture. Mme Désillière confirme que le marché est sur le point d'être signé. M. Gervais précise qu'environ 200 exploitations soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sont touchées par la nécessité de revoir leurs plans d'épandage. Le préfet souligne qu'il s'agit d'un gros travail pour tout le monde y compris pour les services de l'Etat.

M. Borde intervient en sa qualité de vice-président de Laval Agglomération et aborde la problématique du hameau de la Bordelière sur la commune de Bonchamp (4 riverains). Ce hameau est enclavé entre l'autoroute, la LGV, la station service autoroutière et le parc de développement économique Laval-Mayenne (PDELM). Dans le dossier initial, il était question d'un pont route maintenant on est sur un pont rail. Pour les riverains, le paysage est bien différent de ce qui avait été présenté. M. Borde souhaite connaître les solutions envisageables pour ces riverains qui se retrouvent à être plus impactés qu'ils ne devaient l'être. Le préfet évoque de plus l'éventuelle desserte du PDELM.

M. Dorbec assure que la problématique du hameau de la Bordelière est bien connue. Différentes réunions ont eu lieu. Il tient à préciser que la LGV a été le premier projet impactant à voir jour autour du hameau. ERE a aujourd'hui un accord sur un aménagement pour prendre en compte l'impact sur le hameau (4 conventions). Deux autres projets sont ensuite venus se greffer (agrandissement de la zone autoroutière et le PDELM). M. Dorbec réaffirme qu'ERE s'était engagée à aller au-delà en proposant un aménagement complémentaire mais cela ne traitera pas les problèmes posés par les autres projets. Pour M. Dorbec, ERE est allée au bout de ce qu'elle pouvait faire. Contrairement à M. Dorbec, M. Borde estime que l'antériorité des projets est : 1- le PDELM ; 2- la LGV ; 3- la station autoroutière. Il ajoute que ce n'est effectivement pas à ERE de financer l'intégralité des aménagements de compensation mais d'engager des discussions pour régler la situation de ces propriétés. Le préfet invite ERE à ne pas se retirer de la table des discussions. M. Dorbec rappelle qu'il y a déjà eu des réunions avec les 3 acteurs et les riverains concernés qui ont abouti à des propositions. Il n'est pas question de remettre en cause les propositions d'ERE mais à sa connaissance, il n'y a pas d'élément nouveau ou de changement de position. Le président du conseil général et le préfet encouragent ERE à rester partenaire sur ce dossier et à provisionner les sommes nécessaires.

M. Rossa présente la partie « avancement des travaux » du diaporama. En réponse au préfet, il précise que pour l'instant, ils sont dans les délais mais les travaux sont complexes et le planning ambitieux. Ils restent vigilants quant au respect des engagements.

M. Boizard expose les inquiétudes des élus quant à la réception des travaux et la rétrocession des voiries en bon état, d'autant plus complexes que la procédure dépend du statut de la voirie. Il demande si les maires peuvent avoir un rétro-planning pour la réception définitive. M. Rossa admet que les choses sont complexes et va faire en sorte de clarifier qui fait quoi. Il rappelle que si des réserves sont émises, la réception des travaux n'est faite qu'une fois celles-ci levées. Pour les garanties, M. Rossa cite la garantie de parachèvement qui court à partir du moment où le rétablissement de voirie est mis en service, et opposable pendant un an. En réalité, ERE ne se bornera pas de date à date. La deuxième garantie est la décennale qui permet une remise en état en cas de défaut. M. Boizard veut bien croire en ces déclarations de bonne intention mais préférerait que cela soit écrit. M. Rossa affirme que c'est écrit dans la convention.

M. Thireau aborde un problème de hauteur de pont, trop bas pour que les engins agricoles circulent en dessous. M. Rossa assure que les hauteurs de voiries sont réglementaires. Des gabarits supplémentaires sont possibles sur procédures dérogatoires, sous réserve d'être demandés et validés. Or aucune demande en ce sens n'a été formulée lors des concertations.

M. Sauvage demande s'il est possible de poser des panneaux spécifiant les hauteurs sous ponts. M. Rossa indique qu'il s'agit d'une signalisation réglementaire et que les hauteurs sont seulement indiquées si besoin quand elles ne sont pas réglementaires. Le préfet corrobore les dires de M. Rossa.

Le président du conseil général rappelle aux maires l'engagement du conseil général de mettre à leur disposition les connaissances et la technicité du service des routes du conseil général.

Le préfet souhaite clarifier les modalités de remise des voiries et travaux sur procès-verbal avec plan tels que construits. Il demande à ce que cette procédure puisse être récapitulée et annexée au présent compte-rendu. Il appuie la volonté de rigueur d'ERE qui ne peut et ne veut être responsable de tout. Il y a une forme de bienveillance notamment avec les démarches contractuelles.

Le volet emploi est rapidement évoqué en fin de diaporama car une réunion spécifique est dédiée à cette thématique. Le préfet note néanmoins que la sous-traitance décline avec une technicité ferroviaire accrue et des entreprises très spécialisées.

M. Desvignes reprend la parole et présente l'information sur le fonds de solidarité territoriale (FST). En l'absence de question sur ce point, le préfet rappelle aux élus qu'il ne faut pas hésiter à mobiliser le fonds en cas de besoin.

A 2 ans de la mise en service de la LGV, M. Eymon s'interroge sur le suivi des dessertes. Le préfet indique que le comité de desserte va prochainement se réunir à Laval et présenter aux élus la convention de dessertes de Laval, des liaisons telles qu'imagine la SNCF. Il avance qu'une réunion préparatoire interne préjuge que la convention initiale sera observée.

M. Richefou mentionne une réunion qui s'est tenue la semaine précédente au ministère des transports avec le président de Laval Agglomération et les trois députés mayennais. Il confirme qu'il n'y a aucune raison objective de modifier le nombre de dessertes annoncées dans la convention (8 dessertes quotidiennes). Il assure que les collectivités sont très mobilisées sur le sujet, quant aux nombres et à la qualité de celles-ci (tranches horaires). C'est une ligne nouvelle qui va permettre de capter des trains qui viennent de Bordeaux. Il craint un bras de fer avec la Bretagne pour conserver des dessertes à Laval mais il ne sera pas question de céder, la Mayenne a sacrifié son territoire pour la LGV, il n'est pas question de ne pas en retirer d'avantages.

M. Richefou évoque très rapidement la passerelle de la gare de Laval. M. Leweurs assure qu'un courrier de réponse va être adressé prochainement.

En conclusion, le préfet retient que les sujets environnementaux sont à approfondir. Il annonce la tenue de réunions postérieures sur les sujets routiers et les travaux connexes. Il revient au conseil régional de réfléchir à la mise en place de TER, tout est lié et la question des dessertes et liaisons va devenir urgente.

En l'absence d'autre remarque, le préfet remercie les participants et lève la séance à 16h30.

Le préfet

Philippe VIGNES

ERE
EIFFAGE RAIL EXPRESS

Ligne à Grande VITESSE Bretagne - Pays de la Loire

PROCESSUS DE REMISE DES RETABLISSEMENTS DE VOIRIES

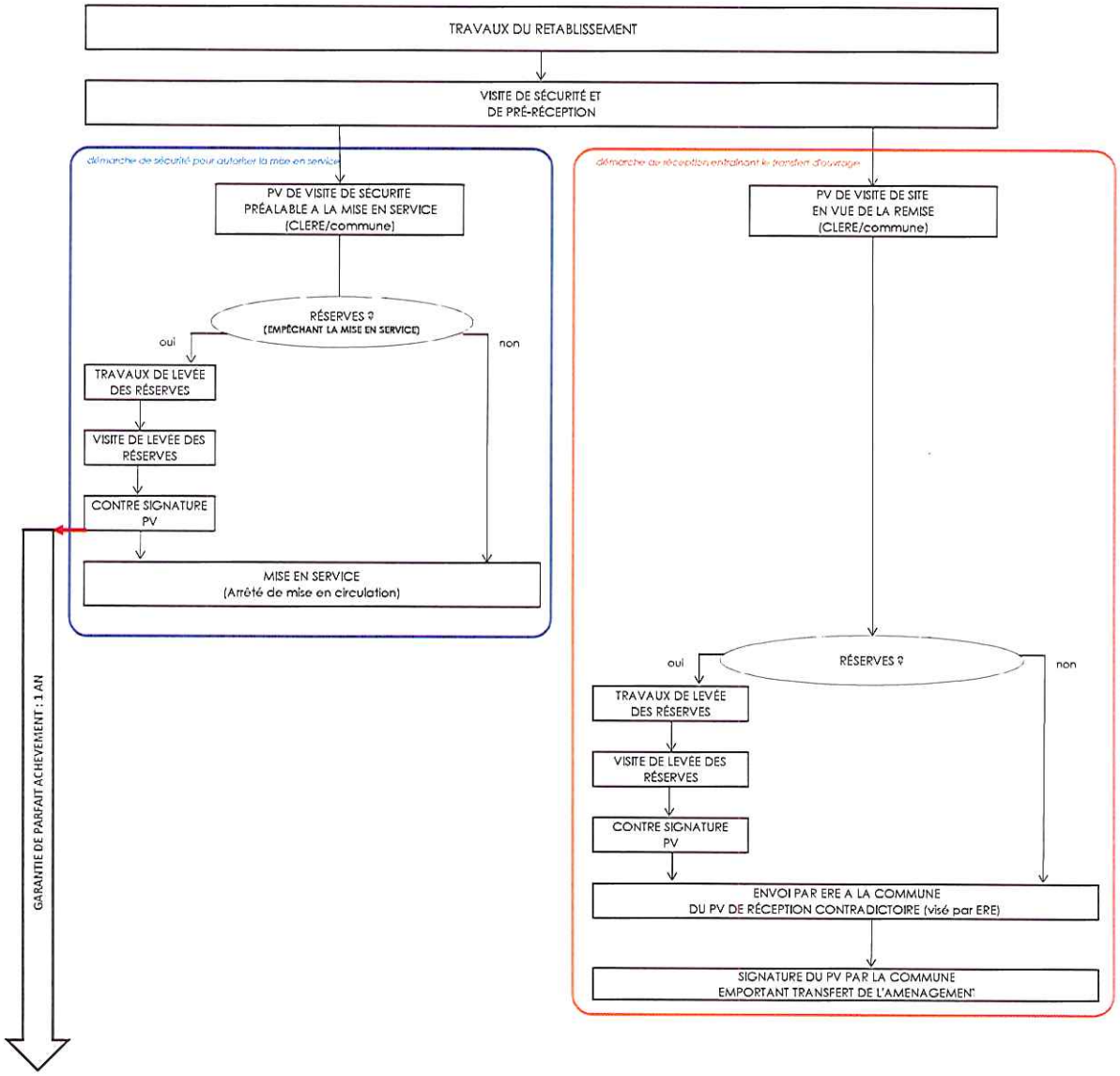

17/03/2015

ERE
EIFFAGE RAIL EXPRESS

PROCESSUS DE RÉPARATION DES VOIRIES COMMUNALES EMPRUNTÉES PAR LE CHANTIER

Ligne à Grande VITESSE Bretagne - Pays de la Loire

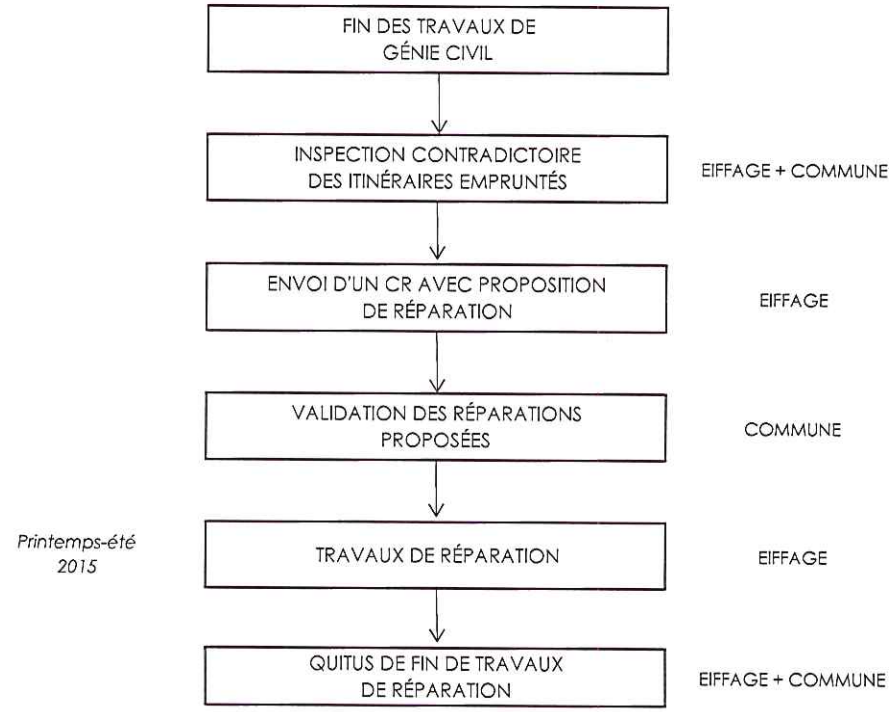

17/03/2015